

M. Ramid conduit la délégation marocaine aux travaux de la 19e session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève

Actualité Mondiale

Posté par: Administrateur

Publié le : 27-02-2012 23:50:37

Le Maroc participe aux travaux de la 19e session du Conseil des Droits de l'Homme qui se tiennent du 27 février au 23 mars et qui ont débuté lundi, à Genève.

Le Royaume est représenté aux réunions de haut niveau de cette session, par une importante délégation conduite par le ministre de la justice et des libertés, M. Mustapha Ramid, qui est accompagné du directeur de son cabinet, son conseiller aux libertés et droits de l'Homme, le Directeur de la réglementation et des libertés publiques du ministère de l'Intérieur ainsi que le secrétaire général de la Direction ministérielle des droits de l'Homme.

Lors de cet événement d'envergure internationale, le ministre prononcera une allocution au nom du Royaume du Maroc, dans laquelle il passera en revue les différents efforts et initiatives nationales pour le renforcement des libertés et droits de l'Homme au niveau constitutionnel et au niveau des institutions, législations, pratiques et plans d'actions en la matière, indique un communiqué du ministère de la Justice et des Libertés.

Au cours d'une cérémonie qui sera organisée mardi par les Nations-Unies, le ministre procédera à la signature du 3ème Protocole facultatif à la Convention des droits de l'Enfant relative à la procédure de présentation de communications, ajoute la même source.

M. Ramid aura des entretiens et des réunions bilatérales avec plusieurs présidents de délégations et d'organisations internationales participantes aux travaux parallèles organisés en marge des séances de haut niveau qui prendront fin, le 1er mars.

Lors de cette 19e session, les différents comités débattront de thématiques relatives aux droits de l'Homme en général, mais particulièrement à celles se rapportant aux libertés d'opinion, d'expression et de conscience, les droits des personnes en situation de handicap, droits de l'enfant et de la femme, les droits des militants pour les droits des hommes, droits des minorités, le droit alimentaire, au logement et au développement, les efforts de lutte contre la torture, contre la disparition forcée, les détentions arbitraires, la discrimination raciale et le sida.

Les séances techniques de cette 19ème session des Droits de l'Homme se poursuivront jusqu'au 23 mars prochain, en présence de représentants des départements gouvernementaux concernés par les droits de l'homme, du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), le Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes (CORCAS), l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) et autres représentants d'organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme.

Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental du système des Nations-Unies, composé de 47 États qui ont la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme autour du globe. Le Conseil a été créé par l'Assemblée générale de l'ONU, le 15 mars

2006, avec le but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'homme et d'émettre des recommandations à leur encontre.

MAPF